

chemin couvert en avant et même avec contregarde sur le front (6,7).

En 1635, M. d'Halincourt, alors gouverneur, faisait continuer tous les ouvrages avancés, lorsque la peste survint et arrêta les travaux.

Il écrivait à M. Dunay, son secrétaire :

« Monsieur Dunay, j'ai vu par votre lettre écrite hier, ce que vous a dit M. le prévôt des marchands, des plaintes que quelques charretiers avaient faites à la Maison-de-Ville, qu'on les contraignait à travailler avec leurs chevaux à porter les gazons et fascines pour les fortifications, sur quoy je vous dirai que ça jamais été mon intention de faire contraindre lesdits charretiers audit travail, mais lesdits charretiers ayant été compris en un état, pour fournir une quantité de chevaux pour servir aux armées détachées de Bourgogne pour le canon, me vinrent trouver et me prièrent de les vouloir faire exempter, et que ce faisant ils me promettaient de servir avec leurs chevaux et charrettes aux fortifications de la ville de Lyon, j'en écrivis à M. Denoyers qui m'envoya une ordonnance de Sa Majesté pour faire exempter lesdits charretiers de Lyon, d'envoyer auxdites armées leurs chevaux pour servir au canon, et sur cela je fis rendre plus de cinquante chevaux de la ville qui avaient lors été pris par le roi pour cela, mais puisque lesdits charretiers prennent ce prétexte pour ne payer la contribution à quoi messieurs de la ville les ont cotisé pour la maladie, en quoy personne, quelqu'il soit, ne doit être exempt, je les exempte très volontiers desdites corvées pour les fortifications de la ville. Je vous envoie une lettre pour le capitaine Laligne, je l'y mande de ne plus les y faire aller, ayant aussi desir au sujet de ladite maladie faire cesser le travail desdites fortifications à deux ou trois ouvriers près pour achever de poser le gazon qui s'est trouvé coupé, d'autant que ceux des villages qui y devaient venir travailler, appréhendant la peste de Lyon, s'excuseraient pour cela de n'y pouvoir venir, je les ai remis à un autre temps plus propice auquel j'espère que Dieu nous fera la grâce de nous délivrer de ce mal comme je l'en supplie, qui est ce que je vous dirai en réponse à ce que vous avait dit M. le prévôt des marchands à ce sujet, auquel vous le ferez savoir, et je prie Dieu qu'il vous conserve comme je